

**REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAINT DIZIER MASBARAUD
D2024/028**

SEANCE DU 10 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 10 avril

Le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à 20 h 00 à la mairie de Saint Dizier Leyrenne, 23400 Saint Dizier Masbaraud sous la présidence de Madame Christine SALADIN

Nombre de Conseillers **Présents :**
en exercice : 17 Mmes CHABRIER Isabel, DEMARGNE Céline, MAINGOUTAUD Elodie. PRADEAU
Présents : 12 Carine, SALADIN Christine, SIMONET Laura,
Représentés : 4 MM. COUCAUD Thierry, DURUDAUD Patrick, LAROCHE Michel. MARGOT Manuel.
Votants : 16 PETIT-COULAUD Bastien, SCAFONE Dominique
Abst. : 0
Exprimés : 16 **Excusés :**
Oui : 16 ROYERE Joël, AUMEUNIER Sébastien, KAPLAN Iskender, ROYERE Julie.
Non : 0 **Absente :** LEGRAND Coline
Pouvoirs :
ROYERE Joël a donné pouvoir à SALADIN Christine, AUMEUNIER Sébastien a donné pouvoir à M. LAROCHE Michel, KAPLAN Iskender a donné pouvoir à SCAFONE Dominique, ROYERE Julie a donné pouvoir à DEMARGNE Céline.

Assiste à la séance du Conseil municipal :

Mme Laure MARITAUD, responsable des affaires générales

Secrétaire de séance : Mme SIMONET Laura.

OBJET : Budget primitif 2024 – Budget assainissement 18904

Date d'envoi du budget primitif aux membres : 29 mars 2024

Les budgets primitifs de la collectivité, finalisés par la commission finances dans ses séances du 13 et 27 mars 2024 sont présentés aux membres du Conseil municipal par Madame Christine SALADIN.

BUDGET ASSAINISSEMENT

BUDGET PRIMITIF - 2024

Section de FONCTIONNEMENT

DEPENSES			RECETTES		
011	CHARGES à CARACTERE GENERAL	30 726,92	013	ATTENUATIONS de CHARGES	
012	CHARGES de PERSONNEL	4 500,00	70	PRODUITS des SERVICES	39 600,00
014	ATTENUATIONS de PRODUITS	6 550,00	73	IMPOTS et TAXES	
65	AUTRES CHARGES de GESTION COURANTE	6 000,00	74	DOTATIONS et SUBVENTIONS	8 000,00
			75	AUTRES PRODUITS de GESTION COURANTE	
	TOTAL DEPENSES de GESTION COURANTE	47 776,92		TOTAL RECETTES de GESTION COURANTE	47 600,00
66	CHARGES FINANCIERES	92 709,83	76	PRODUITS FINANCIERS	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES		77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	13 200,00
68	DOTATIONS aux PROVISIONS	3 000,00	78	REPRISES sur PROVISIONS	
	TOTAL DEPENSES REELLES	143 486,75		TOTAL RECETTES REELLES	60 800,00
023	VIREMENT à la SECTION d'INVESTISSEMENT				
042	OPERATIONS d'ORDRE	55 850,45	042	OPERATIONS d'ORDRE	101 216,83
	TOTAL	199 337,20		TOTAL	162 016,83
			002	EXCEDENT REPORTE n-1	37 320,37
	TOTAL DES DEPENSES	199 337,20		TOTAL des RECETTES	199 337,20

BUDGET ASSAINISSEMENT**Section d'INVESTISSEMENT**

DEPENSES		RECETTES	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	135 000,00	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	40 000,00	
	TOTAL DEPENSES d'EQUIPEMENT	175 000,00	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES		
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT		
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	277 647,55	
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
020	DEPENSES IMPREVUES		
	TOTAL DEPENSES FINANCIERES	277 647,55	
040	OPERATIONS d'ORDRE	11 628,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	89 588,83	
	TOTAL	553 864,38	
001	SOLDE d'EXECUTION NEGATIF REPORTE n-1		
	TOTAL DES DEPENSES	553 864,38	
	RESTES à REALISER en DEPENSES	7 740,00	
	TOTAL en DEPENSES	561 604,38	
13	SUBVENTIONS d'INVESTISSEMENT		
16	EMPRUNTS et DETTES ASSIMILEES	349 748,38	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
22	IMMOBILISATIONS RECUES en AFFECTAT*		
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		
	TOTAL RECETTES d'EQUIPEMENT	349 748,38	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS, et RESERVES		
1068	EXCEDENTS de FONCTIONNEMENT CAPITALISES		
	TOTAL RECETTES FINANCIERES	0,00	
021	VIREMENT de la SECT* de FONCTIONNEMENT		
040	OPERATIONS d'ORDRE	46 959,00	
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	89 588,83	
	TOTAL	486 296,21	
001	SOLDE d'EXECUTION POSITIF REPORTE n-1	189 596,69	
	TOTAL des RECETTES	675 892,90	
	RESTE à REALISER en RECETTES		
	TOTAL en RECETTES	675 892,90	

BUDGET PROPOSE en SUREQUILIBRE de 114 288,52 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu le rapport de Madame Christine SALADIN, approuve le budget 2024 tel que présenté ci-dessus.

La délibération comprend 2 pages dont la présente.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Pour le Maire empêché, la première adjointe
Christine SALADIN



La secrétaire de séance Laura SIMONET

Le Maire,

Certifie le caractère exécutoire de ce acte,

Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de Limoges dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Transmise le 15/04/2024 - Affichée le 15/04/2024